



Mot du Président

Découlant d'une importante directive européenne et partant du principe que l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine à protéger, défendre et traiter comme tel, une enquête publique sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne du 1^{er} janvier au 30 juin 2006.

L'objectif ambitieux mais fondamental de cette directive appelée communément «Directive Cadre Eau» est d'arriver au bon état de toutes les ressources en eau de l'Union européenne pour 2015.

*Tous citoyens
de l'eau!*



L'enquête publique appelée «Tous citoyens de l'eau» s'adresse aux divers acteurs de l'eau mais également, comme son nom l'indique, à tous les citoyens. Pour participer, il vous suffit de compléter un formulaire qui, en 20

questions, balaie les enjeux les plus importants de la politique de l'eau.

Le questionnaire et différents documents de vulgarisation sont disponibles via le site internet <http://eau.wallonie.be> ou auprès des administrations communales ou au secrétariat de notre Contrat de Rivière qui se tient également à votre disposition pour vous aider à répondre.

Vu l'enjeu de cette enquête et les conséquences pour le futur, je vous invite toutes et tous à participer afin d'obtenir un reflet concret des aspirations et souhaits de chacun.

Michel YANS
**Président du Contrat de Rivière du
Ton et affluents**

*Etant donné l'actualité et le programme riche en activités de ces prochaines semaines,
l'Info Ton-Messancy du premier trimestre 2006 vous est envoyé un mois plus tôt !*



Enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie

Participez... ça coule de source !

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne. Cette enquête publique découle d'une importante directive européenne portant sur l'eau. Partant du principe que l'eau «n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel», la directive 2000/60/CE constitue le cadre dans lequel va s'insérer la

Se prononcer sur quoi ?

Cette enquête publique s'adresse en priorité aux divers acteurs de l'eau, mais également au citoyen, à vous donc ! Concrètement, il vous est proposé de vous prononcer sur une synthèse provisoire des questions importantes (c'est-à-dire des problèmes qui se posent dans la gestion de l'eau).

Ces problèmes ont trait, par exemple, aux pressions exercées par les ménages, l'industrie et l'agriculture, à la gestion et

Comment participer ?

Pour vous aider en tant que citoyen à vous prononcer sur ces différentes problématiques, un questionnaire a été développé, de même que différents documents de vulgarisation. Tous ces documents sont téléchargeables à partir du site internet <http://eau.wallonie.be>, qui comportera notamment une version interactive et conviviale du questionnaire «papier».

législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

L'objectif fondamental de la directive, appelée communément « Directive Cadre Eau », est d'arriver au bon état de toutes les ressources en eau de l'Union européenne pour 2015.

la protection des eaux souterraines, à la prévention des crues et inondations, à la tarification de l'eau, aux altérations physiques des cours d'eau, aux fonctions écologiques et sociales des rivières, etc. Chacun des quatre districts wallons (Meuse, Escaut, Rhin, Seine) fait l'objet d'une synthèse spécifique des questions.

Vous aussi, vous avez un rôle à jouer ! Nous comptons sur votre participation !

- Soit *en complétant ce questionnaire* qui, en moins de 20 questions, balaye les enjeux parmi les plus importants de la politique de l'eau, et en le renvoyant à l'ICEDD (Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable asbl) avant le 30 juin 2006. Ce questionnaire donne l'occasion de vous exprimer rapidement sur les

priorités à accorder dans le secteur de l'eau. La version électronique du questionnaire est mise en ligne à partir du site <http://eau.wallonie.be>.

- Soit *en remettant des propositions d'amendements* aux textes soumis à consultation avec pour objectif de compléter, d'améliorer ou de nuancer le contenu de ces textes (à remettre à l'ICEDD avant le 30 juin 2006).

Ces différents documents seront également disponibles auprès de *vo***tre administration communale**, de votre *Contrat de Rivière*, ou encore dans certaines associations environnementales et dans les services de proximité de la Région wallonne. Ces différents organes permettront également une consultation des documents techniques soumis à l'enquête publique.

Les secrétariats des Contrats de Rivière Semois et affluents, et Ton-Messancy se tiennent à votre disposition durant toute l'enquête publique afin de vous aider à répondre au questionnaire.

Les Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy vous invitent à une première réunion d'information grand public : le **9 mars à 19h30 à Rossignol** (salle de spectacles) avec l'intervention de la Région wallonne et de l'ICEDD. Cette soirée est organisée **pour l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers**.

En complément à cette première réunion, et étant donné l'étendue du sous-bassin, les cellules de coordination proposent d'organiser 5 réunions pour toucher un plus grand nombre de personnes.

- en Haute-Semois : le **20 avril à 19h30 à Arlon** - l'Hôtel de Ville (salle A4) -
- en Moyenne-Semois : le **4 mai à 19h30 à Florenville** - salle «Espace Rencontre» (à côté de l'administration communale) -
- en Basse-Semois : le **27 avril à 19h30 à Bouillon** - Archéoscope -
- sur le Ton : le **25 avril à 20h00 à Saint-Léger** - salle communale -
- sur la Messancy : le **18 avril à 19h30 à Aubange** - salle polyvalente -

Quelle suite sera donnée aux réponses au questionnaire ?

Sur base des réponses au questionnaire, il sera possible de tirer des statistiques que l'on pourra croiser en fonction de l'âge des répondants, du district en question, afin de déterminer la sensibilité, l'intérêt et les motivations des citoyens envers les problématiques environnementales présentées et liées à la gestion des ressources en eau.

L'ICEDD tentera de traduire en propositions d'amendements les options plébiscitées et sera particulièrement attentif aux motions votées par les communes. Si certaines propositions étaient largement soutenues ou, au contraire, fortement rejetées, il y aura lieu d'en tenir compte et d'apporter les adaptations nécessaires aux documents et aux futurs axes de gestion.

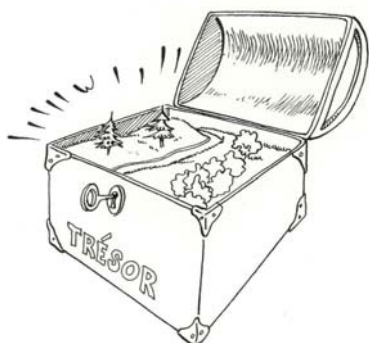


Contacts :

- *Votre administration communale*
- *Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD asbl)*
Boulevard Frère Orban, 4
B - 5000 NAMUR
Tél. : 081/25.04.87
Fax : 081/25.04.90
Internet : <http://eau.wallonie.be>
Courriel : eau@icedd.be
- *Secrétariats des Contrats de Rivière Semois et affluents et Ton-Messancy*
Avenue de Longwy, 185
B - 6700 ARLON
Tél. : 063/230.893 (Semois)
Tél. : 063/230.941 (Ton-Messancy)
Fax : 063/230.800
Courriel : cmarchal@ulg.ac.be

Les journées wallonnes de l'EAU : 24-25-26 mars 2006

Cette année, les «journées des Contrats de Rivière» seront couplées et organisées en même temps que les «journées wallonnes de l'Eau». Le vendredi 24 mars est consacré aux écoles, tandis que les samedi et dimanche 25 et 26 mars sont destinés au grand public et seront l'occasion de découvrir les différentes facettes de l'eau dans le sous-bassin Semois-Chiers.



B. Nicolas

Au programme, visites, promenades, activités ludiques,... sur le thème de l'eau bien sûr ! Alors tous à vos agendas !

Le Centre de Dépaysement et de Plein Air de Buzenol (CDPA) constitue le point relais au niveau du sous bassin Semois-Chiers. Vous pourrez vous procurer «la carte du parcours local» mentionnant toutes les activités organisées dans le sous-bassin Semois-Chiers.

Ce point relais vous donnera également l'occasion de vous informer et de vous prononcer sur la Directive Cadre Eau.

Dans le cadre des «journées wallonnes de l'Eau», les Contrats de Rivière du sous-bassin Semois-Chiers (CRSemois et CRTon-Messancy) en collaboration avec leurs partenaires, vous proposent les activités suivantes :

Vendredi 24 mars - Animation du «joujoumobile» en milieu aquatique



Un bus itinérant propose de partir à la découverte de «l'eau dans tous ses états».

Organisateur : Cuestas (Leader+)

Public visé : les écoles secondaires et/ou primaires des communes de Chiny, Florenville, Herbeumont et Bertrix

Inscription obligatoire auprès du Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Vendredi 24 mars - Découverte du marais de Vance : «Pourquoi et comment protéger un marais ?» et «A la découverte des habitants du marais»

Organisateur : Natagora

Public visé : les écoles secondaires et/ou primaires des communes d'Arlon, Etalle, Virton, Rouvrois, Musson, Saint-Léger, Messancy et Aubange

Inscription obligatoire auprès des Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy - Mélanie Tassin au 063/230.893 et Céline Zintz au 063/230.941

A prévoir : bottes et vêtements de pluie



Vendredi 24 mars - «La Semois, de la source à la mer»

Organisateur : le service de la pêche de la RW-DNF

Public visé : les écoles primaires de Vresse-sur-Semois

Inscription obligatoire auprès du Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Vendredi 24 mars - «A la découverte de la vie piscicole de la Basse-Semois»

Les enfants pourront notamment découvrir une technique de pêche un peu particulière : la pêche électrique ! Ils pourront (re)découvrir grandeur nature, les diverses espèces de poissons vivant en Semois.



Organisateur : le service de la pêche de la RW-DNF : MM. Hauptmann et Waltzing

Public visé : les écoles secondaires et/ou primaires de la commune de Bouillon

Durée : +/- 1h00

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Vendredi 24 mars - Dame Nature convie les écoles pour partir à la rencontre des habitants du marais de Louftémont

Parcours didactique dans la réserve naturelle de Louftémont (découverte des divers milieux humides et de la faune et flore caractéristiques de la réserve).

Organisateur : CRIE de la Forêt d'Anlier

Public visé : les écoles secondaires et/ou primaires des communes de Léglise, Habay, Tintigny et Etalle

A prévoir : bottes et vêtements de pluie

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Inscription auprès du CRIE de la Forêt d'Anlier au 063/42.47.27



Vendredi 24 mars - Spectacle : «Eau... secours ! A qui appartient la pluie ?»

Un spectacle d'aujourd'hui pour quelle eau demain ?

Ce spectacle s'amorce par une fausse dispute, pour dénoncer quelques fausses solutions au grave problème de l'eau. Il n'y a pas de discours moralisateur ni de harangue politique, c'est l'humour qui donne le ton. Le ton qui fait la chanson, puisque poésie et musique viendront vite «eau ... secours» des antagonistes.

Après une heure de divertissement, un débat est organisé, ce sont les spectateurs qui se jettent à l'eau !

Organisateurs : la Ville de Virton et le Contrat de Rivière Ton-Messancy

Adresse : Centre Communautaire de Saint-Mard

Rue L. Colleaux, 38 à Saint-Mard

Horaires : à 20h00

Durée : +/- 1h00 + un débat

Inscription souhaitée : Ville de Virton - Pierrette Drohé au 063/57.06.90 - Fax : 063/57.01.49

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941 - Fax : 063/230.800

Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 mars - A la découverte de la vallée de la Madeleine (Mortehan - Commune de Bertrix)



Possibilité pour les visiteurs de (re)découvrir les aménagements et travaux de désenrésinement et de valorisation didactique de ce site ouvert au public (sentier + panneaux d'information).

Organisateurs : CR Semois en collaboration avec la commune de Bertrix (pose de panneaux d'information et ouverture de ce site)

Itinéraire : Village de Mortehan, vers Cugnon ; suivre le fléchage «Vallée de la Madeleine»

Horaires : Accès libre

Samedi 25 mars - Promenade guidée «du sous-sol au robinet»

Découverte du réseau de captage et de distribution d'eau pour une partie de la Ville de Virton et de Meix-Devant-Virton.

Organisateur : Cuestas (Leader+)

Rendez-vous : au carrefour «Croix-Rouge» (route d'Etalle-Virton), sur le parking (sur la droite de la route d'Ethe)

Horaire : à 14h30

Renseignements et inscription : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893 (limité à 30 personnes, non accessible aux poussettes)



Samedi 25 mars - «La Semois, de la source à la mer»

Organisateur : le service de la pêche de la RW-DNF

Public visé : les familles

Adresse : en bords de Semois ou en salle à Vresse, à fixer ultérieurement

Horaire : de 10h00 à 14h00

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Samedi 25 mars - Assainissement - Epuration



Visite de la station d'épuration du CET (Centre d'Enfouissement Technique) d'Habay et de l'impact sur le ruisseau des Coevins.

Organisateur : IDELux

Horaire : visite guidée à 10h00 et à 14h00

Durée : +/- 2h00

Samedi 25 mars - A la découverte de l'Antrogne (Commune d'Herbeumont)

Promenade guidée (boucle sur environ 5km) à travers le patrimoine naturel et paysager de la vallée de l'Antrogne.

Organisateur : «Semois&Vierre» (Président)

Rendez-vous : sur la place d'Herbeumont (en face de la Châtelaine)

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 2h00



Samedi 25 mars - *Spectacle de marionnettes : «Le colis mystérieux»*



Par un soir d'orage, un petit étang bien tranquille au cœur de la forêt voit tomber du ciel un étrange paquet... Et voilà qu'un visiteur inconnu cherche à le retrouver sans se faire voir. Mais tout un petit monde vit autour de cet étang !

Adresse : Centre de Dépaysement et de Plein Air de Buzenol - Rue du Bar, 6 à Ethe

Horaire : à 15h00

Durée : +/- 45 min

Renseignements : Cie Les Gourmands Disent - 8, Le Pas de Loup à 6791 Guerlange

Tél. : 063/38.81.15 - Courriel : aiop0007@tiscali.be

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941 - Fax : 063/230.800

Samedi 25 mars - *Animation du «joujoumobile» en milieu aquatique*

Un bus itinérant propose de partir à la découverte de «l'eau dans tous ses états».

Organisateur : Cuestas (Leader+)

Public visé : les enfants de 6 à 12 ans de la commune de Tintigny

Adresse : à Tintigny - à préciser ultérieurement

Horaire : l'après-midi (horaire à établir avec les groupements d'enfants)

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893



Samedi 25 mars - *Découverte du cron de Montauban*



L'importance de l'eau hier et aujourd'hui dans un site champêtre.

Organisateur : CDPA - Bernard Overal

Rendez-vous : au Centre de Dépaysement et de Plein Air de Buzenol - Rue du Bar, 6 à Ethe

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 3h00

Renseignements : Bernard Overal au 063/60.10.52

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941

Fax : 063/230.800

Samedi 25 mars - Découverte du monde aquatique

Découverte de la vie aquatique sur base de la malle Pédag'eau.

Organisateur : «Les Fervents de la Gaule»

Public visé : les enfants de 6 à 12 ans

Rendez-vous : à «l'étang des nénuphars» à Messancy

Horaire : à 14h30

Durée : +/- 2h30

Renseignements et inscription au 063/38.51.03 (laisser un message en cas d'absence)

Samedi 25 et dimanche 26 mars - Portes ouvertes de la Maison de la Pêche du Luxembourg



«La pêche en Semois» : animations et démonstrations de techniques de pêche à l'attention des enfants et des familles.

Organisateur : Maison de la Pêche du Luxembourg

Adresse : Rue des Rames, 23 à Habay-la-Neuve

Horaire : de 10h00 à 18h00

Samedi 25 et dimanche 26 mars - L'eau et la forêt

Promenade découverte entre l'eau et la forêt... commentée par Jean-Marie Lambert (agent de la DNF).

Rendez-vous : à l'intersection des routes Meix-le-Tige - Rachecourt - Willancourt

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 2h00

Renseignements : Jean-Marie Lambert au 0477/78.11.26

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941

Fax : 063/230.800



Dimanche 26 mars - Assainissement - Epuration



Visite guidée de la station d'épuration de Libramont Vierre (6100 EH) par le personnel de l'AIVE.

Rendez-vous : rue basse Mouline à Libramont

Horaire : A partir de 10h jusqu'à 12h (un départ de visite toutes les demi-heures : 10h, 10h30, 11h, 11h30)

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Dimanche 26 mars - *Découverte de la vallée de Laclaireau*

En remontant le parcours d'un ruisseau, nous découvrons les relations économiques, sociales et touristiques liées à l'eau.

Organisateur : CDPA - Charles Offergeld

Rendez-vous : au cimetière militaire de Laclaireau à la sortie de Ethe en venant de Virton

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 3h00

Renseignements : Charles Offergeld au 063/45.59.00

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941 - Fax : 063/230.800



Dimanche 26 mars - «L'eau dans tous ses états». A la découverte du cycle anthropique et naturel de l'eau. Circuit routier guidé (sur environ 10km)



En voiture ou en car (en fonction des possibilités) sillonner le « pays de Tintigny » et partir à la découverte de son patrimoine paysager, naturel (réserve, cron, ...) en lien avec l'eau et des actions menées par l'homme.

Organisateur : Cuestas (Leader+)

Rendez-vous : sur la place de Tintigny (au pied de l'église)

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 2h00

Renseignements : Contrat de Rivière Semois - Mélanie Tassin au 063/230.893

Dimanche 26 mars - *Balade au fil de l'eau*

Promenade commentée le long d'un ruisseau de Gaume.

Organisateur : Jean Stasser - Gaume Environnement asbl

Rendez-vous : au parking du cimetière de Dampicourt (commune de Rouvroly)

Horaire : à 14h00

Durée : +/- 3h00

Renseignements : Jean Stasser au 063/67.84.65

Contrat de Rivière Ton-Messancy au 063/230.941 - Fax : 063/230.800



Dimanche 26 mars - Découverte du marais du camp de Lagland : «Pourquoi et comment protéger un marais ?» et «A la découverte des habitants du marais»



Circuit guidé à travers le marais du Landbrug (camp de Lagland) et observations.

Organisateur : guides nature et/ou Natagora avec la collaboration de la Défense nationale

Public visé : les familles

Rendez-vous : point de départ à l'entrée du camp, Route de Virton, 351 à Arlon (Stockhem)

Horaire : départ des visites à 10h, 14h et 15h

Durée : +/- 2h00

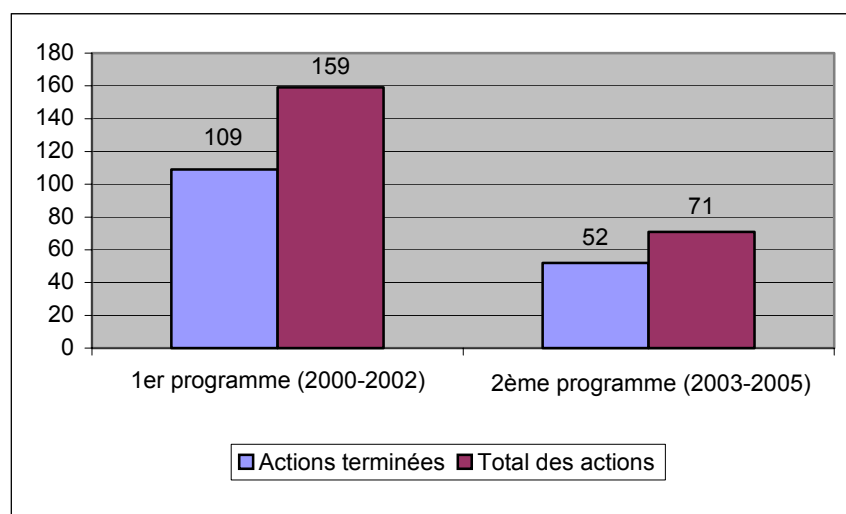
Crédit photos : CR Semois et CRTon-Messancy

Dernières nouvelles du Contrat de Rivière du Ton

Le 22 décembre dernier, le Comité de Rivière du Ton s'est réuni à Musson pour faire le bilan de l'année 2005.

En 2005, pour le premier programme (2000-2002) 14 actions sur un total de 159 projets ont pu être mises en œuvre. Parmi ces 14 actions, nous avons tenu compte des actions réalisées en 2005 (3 actions) et des actions récurrentes (actions toujours en cours = 11 actions).

Concernant le second programme (2003-2005) 41 actions sur un total de 71 projets ont pu être mises en œuvre. Parmi ces 41 actions, nous avons tenu compte des actions réalisées en 2005 (6 actions), des actions récurrentes (actions toujours en cours = 33 actions) et de deux nouvelles actions (thème 4 : inauguration de la réserve naturelle de la Cussignière, 05.06 et thème 9 : conférence sur les forges dans le bassin du Ton, 24.06).



Cette fin d'année 2005 a été marquée par le départ d'Anne-Sylvie Lahure, coordinatrice au Contrat de Rivière depuis décembre 1998.

DU CÔTÉ DE LA MESSANCY ET DE LA CHIERS...

Le contexte

Tout comme la **Semois**, le Ton, la Vire, la Messancy et la Chiers appartiennent au sous-bassin «**SEMOIS-CHIERS**».

Selon des caractéristiques bien définies, chaque sous-bassin est partagé en «**masses d'eau**», unité finale de gestion présentant une homogénéité de caractères.

Avant son extension, le Contrat de Rivière Ton englobait les masses d'eau suivantes :

- SC01R : ruisseau de Laclaireau et affluents
- SC02R : Ton en amont de Virton
- SC05R : Vire amont sur la commune de Musson
- SC06R : Vire aval et Ton aval

L'adhésion des communes d'Aubange, Messancy et Arlon au Contrat de Rivière Ton concerne 3 masses d'eau :

- la masse SC04R qui couvre tout le bassin de la Messancy
- la masse SC38R qui couvre le bassin de la Chiers situé sur le territoire de la commune d'Aubange
- la partie de la masse SC05R située sur le territoire de la commune d'Aubange.

Pour des raisons d'homogénéité de gestion, la partie de la masse d'eau SC05R a été rattachée au Contrat initial alors que les 2 nouvelles masses d'eau font l'objet d'une nouvelle charte d'objectifs.

Dans ce projet de charte, l'appellation «**Contrat de Rivière Messancy**» est un raccourci pour «**les parties Messancy et Chiers du Contrat de Rivière Ton-Messancy**».

Les masses d'eau du Contrat de Rivière Ton- Messancy



Comité de Rivière

Le Comité de Rivière «Messancy» s'est réuni ce 8 février à Messancy.

I. APPROBATION DES POINTS NOIRS PRIORITAIRES

L'objectif principal de cette réunion était l'acceptation, après leur présentation, des points noirs prioritaires relevés dans les bassins lors de l'inventaire réalisé par les membres de l'équipe et les bénévoles.

Pour qu'un point noir soit retenu comme prioritaire, il doit répondre à certains critères, fixés par la Région wallonne.

Sur base de ces critères, les points noirs répertoriés ont été groupés en 5 thèmes :

- **entraves** : toute entrave entraînant des **risques majeurs d'inondations**.

*Un **risque majeur d'inondation** est un risque touchant des **habitations** ou des **voiries importantes**, mais pas des zones inondables agricoles, des routes ou chemins ayant des alternatives ou des friches.*

- **rejet/captage** : tout type de rejet/captage dont la **fréquence** est **permanente** et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur.
- **déchets** : tout type de déchets de nature et de taille à entraîner une **pollution grave** ou un **risque de pollution jugé prioritaire**.
- **érosion** : toute érosion des berges **importante**, avec une **disparition de la ripisylve** (végétation naturelle ligneuse ou non ligneuse) qui est essentielle au fonctionnement de l'écosystème.
- **autres** : toute **dégradation/pollution/transformation** portant un **préjudice grave** au milieu aquatique récepteur ne pouvant être classé dans les autres fiches.

Nous vous les présentons succinctement ci-après, en reprenant la nouvelle nomenclature par «masse d'eau».

1. Masse d'eau SC04R (La MESSANCY)

- 53 cours d'eau non classés sur	39 km
- 13 cours d'eau de 3ème catégorie sur	29,5 km
- 9 cours d'eau de 2ème catégorie sur	23 km
- 1 cours d'eau de 1ère catégorie sur	<u>6,5 km</u>
TOTAL	98 km



77 points noirs prioritaires sur 98 km

- 29 rejets et captages
- 28 érosions de berges
- 2 dépôts de déchets
- 8 entraves
- 10 autres problématiques

2. Masse d'eau SC38R (La CHIERS)

- 5 cours d'eau non classés sur	4,3 km
- 2 cours d'eau de 2ème catégorie sur	5,8 km
- 1 cours d'eau de 1ère catégorie sur	<u>3,4 km</u>
TOTAL	13,5 km

8 points noirs prioritaires sur 13,5 km

- 6 rejets et captages
- 2 entraves

3. Masse d'eau SC05R partielle (Le TON)

- 10 cours d'eau non classés sur 13,5 km
- 4 cours d'eau de 3ème catégorie sur 8,9 km
- 3 cours d'eau de 2ème catégorie sur 3,1 km
- TOTAL 25,5 km

26 points noirs prioritaires sur 25,5 km

- 10 rejets et captages
- 2 érosions de berges
- 4 dépôts de déchets
- 4 entraves
- 6 autres problématiques

4. Ensemble du périmètre étudié

111 points noirs prioritaires sur 137 km

- 45 rejets et captages
- 30 érosions de berges
- 14 entraves
- 6 dépôts de déchets
- 16 autres problématiques

260 autres points (non prioritaires et obstacles piscicoles)

Principaux problèmes

- collecte et épuration des eaux
- piétinement des berges par le bétail
- appauvrissement de la biodiversité
- inondations



II. PROJET DE CHARTE

Le Comité de Rivière a aussi approuvé le projet de Charte dans laquelle sont repris les thèmes qui feront l'objet des actions du Contrat.

Etant donné le lien étroit qui lie le Contrat de Rivière Ton originel aux bassins concernés, cette charte est largement inspirée de celle du Ton, avec néanmoins quelques adaptations aux réalités rencontrées sur le terrain.

Les lecteurs qui souhaitent en obtenir un exemplaire peuvent le demander au secrétariat du Contrat de Rivière.

III. COMPTES ET BUDGET

Les comptes de l'année 2005 ont été présentés et approuvés, un budget prévisionnel a été proposé pour 2006.

IV. GROUPES DE TRAVAIL

Ensuite, quatre groupes de travail qui vont se pencher sur le programme d'actions que le Contrat va coordonner ont été mis en place, afin d'arriver fin de cette année à l'élaboration du Contrat de Rivière final qui sera signé par les partenaires.

Le groupe «quantité» s'occupera des problèmes d'inondations, le groupe «qualité» se penchera sur la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau, le groupe «patrimoine naturel» recensera les zones à préserver et le groupe «éducation-sensibilisation» mettra en place un programme éducatif.

Nous lançons ici un appel aux candidats désireux de participer aux réunions (environ 3 par an) de l'un ou de plusieurs de ces groupes de travail.

V. CALENDRIER

Enfin, le calendrier des activités prévues pour 2006 a été présenté à l'assemblée.

- **Réunions des groupes thématiques** : 3 fois par an (préparation du programme d'actions)
 - gestion «qualité de l'eau» (physico-chimie et biologie)
 - gestion «quantitative et inondations»
 - «patrimoine naturel»
 - «éducation - information»
- **Information - sensibilisation**
 - annonce des réunions des groupes de travail dans les bulletins communaux
 - annonce des réunions des groupes de travail dans la presse locale
- **Réunions du Comité de Rivière «Messancy»**
juin 2006 et décembre 2006 (contrat)
- **Réunion du Comité de Rivière «Ton-Messancy»**
Avril-mai 2006 : étude Interreg-AIVE-DGRNE : information sur le bilan à Messancy

➤ **Enquête «Directive Cadre Eau»**

- en appui aux administrations communales :
- organisation d'une réunion locale «Bassin de la Messancy» le 18 avril à Aubange
 - permanence au secrétariat à Arlon
 - + réunions à la demande

➤ **Diagnostic piscicole**

Les comptes permettent de prévoir en 2006 une première étude portant sur le potentiel piscicole de cours d'eau choisis en fonction de leur localisation (les 3 communes sont représentées), mais aussi sur base de notre connaissance actuelle de leur état.

Il n'est en effet pas raisonnable d'entreprendre un travail sur des cours d'eau que nous savons trop pollués par des rejets importants d'eaux usées.

Ceux-ci seront l'objet d'un diagnostic plus tard, lorsque les principaux problèmes de collecte et d'épuration seront réglés, ou au moins atténués par la mise en œuvre du PASH.

Carine Marchal
- CRTon-Messancy -

Le cicle plongeur, la mascotte du Contrat de Rivière

Appelé aussi Merle d'eau, c'est un oiseau solitaire à la silhouette massive, trapue, semblable au merle mais nettement plus petit. Son plumage (adulte) est marron à noir à l'exception d'un grand plastron blanc. Ses ailes arrondies et sa queue courte souvent dressée lui donne l'allure d'un grand troglodyte.

Présent dans le bassin du Ton, il affectionne les cours d'eau rapides, torrentueux, peu profonds, avec un lit

caillouteux et de la végétation sur les rives. Il est particulièrement lié à des cours d'eau qui ont, en principe, un degré de pollution suffisamment réduit pour ne pas affecter sensiblement la faune invertébrée. Il nidifie généralement sous un pont, dans une falaise ou plus rarement dans les berges.

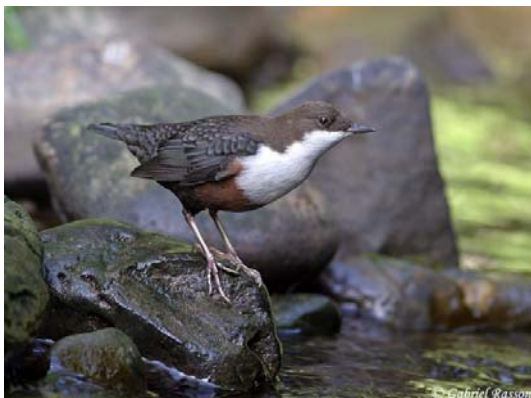
Se nourrissant principalement d'insectes, d'œufs de poissons, de larves, et d'autres macroinvertébrés

aquatiques, on l'aperçoit souvent, rasant la surface des rivières, pour saisir les insectes. Son vol est direct, rapide et droit. On peut également l'observer perché sur des rochers ou sur la rive gelée. Mais une fois repéré, il faut être particulièrement attentif car il peut plonger comme une grenouille en une fraction de seconde.

Le cincle plongeur est le seul oiseau chanteur capable de nager et de plonger.

Il est parfaitement adapté à la vie aquatique. Il nage sous l'eau à l'aide de ses ailes, marche complètement immergé, dans le lit des ruisseaux et peut se laisser flotter à la surface, les ailes grandes ouvertes. Son plumage est très épais et imprégné d'une sécrétion qui le rend imperméable. Il chasse à vue et il possède une troisième paupière qui protège l'œil quand il est sous l'eau, ses narines et trous auditifs sont obturables.

Il se perche souvent sur une pierre dans l'eau où il exécute d'incessantes «révérences» après s'être posé en balançant son corps en avant.



Comment fait-il pour soutenir de telles prouesses dont les grands oiseaux spécifiquement d'eau, comme les

canards, grèbes, cormorans, mouettes etc... sont incapables ?



Il possède quelques atouts anatomiques de ceux-ci : queues et ailes courtes et un duvet dense, narines et trous auditifs obturables, accommodation de la vue, glande très développée à la base du croupion pour graisser ses plumes qui ne se mouillent jamais. Mais, il est surtout capable de combiner comme aucun autre oiseau, un panel des techniques amphibies qui lui sont propres. L'oiseau atteint le fond en s'aidant des ailes, de la queue et des pattes non palmées pourtant, puis il marche sur le lit du cours d'eau contre le courant, la tête baissée et la queue relevée. La pression de l'eau vive sur son dos incliné et son dessus devenu convexe fait le reste en le maintenant au sol.

Cet oiseau est un insectivore qui capture foule de larves et d'insectes aquatiques, ainsi que des crustacés, des mollusques, des vers et des sangsues. Il les happe sous l'eau, en déplaçant des pierres au besoin, à sa surface et sur les berges dans et sous le gravier. La longueur de son territoire est fonction de la richesse alimentaire qu'offre le cours d'eau adopté.

Le principal ennemi du cincle plongeur est l'homme, comme dans la plupart des cas touchant la faune sauvage. La

rectification du lit des torrents par enrochement et bétonnage, la pollution de leurs eaux sont infiniment plus néfastes que les prédateurs et accidents naturels, comme respectivement la musaraigne aquatique et les crues intempestives qui peuvent emporter les nids.



Sa carte d'identité :

Ordre : Passeriformes (passereaux)
Famille : Cinclidés
Nom scientifique : Cinclus cinclus
Nom commun : cincle plongeur, merle d'eau

Taille : +/- 18 cm
Envergure : 28 à 30 cm
Poids : 55 à 75 g
Longévité : 8 ans

Statut : sédentaire, il reste dans son territoire toute l'année. Les jeunes peuvent se disperser pour changer de bassin hydrographique.

Protection : espèce figurant sur la liste rouge des espèces menacées (loi sur la

conservation de la nature du 12 juillet 1973) et mentionné à l'annexe 1 du décret du 6 décembre 2001 protégeant intégralement les espèces vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Chant : cri bref, aigu et métallique émis au vol *tziit, tzeet*. Il chante presque toute l'année.

Menaces :

- La pollution des eaux
- Les barrages
- Les petits aménagements hydrauliques
- L'action de l'homme sur la nature
- L'ensablement des fonds de vallées

Mesures de conservation :

- Eviter la construction de grands barrages
- Mesures contre la pollution des eaux
- Maintien des berges sauvages en zones rocheuses, vieux ponts de pierres, vieux moulins, petites cascades,...

Sources : www.oiseaux.net (photos)
www.bionat.ulg.ac.be/acrea/

Opération «RIVIERES - VILLAGES PROPRES» le week-end du 22 et 23 avril 2006

Dans le cadre du Contrat de Rivière Ton-Messancy, en étroite collaboration avec l'intercommunale d'IDELux secteur assainissement et les communes concernées, ainsi que les autres partenaires engagés dans ce projet (gestionnaires des cours d'eau, MRW-DNF, associations, pêcheurs, écoles,...) il est prévu d'organiser le week-end du 22 avril la traditionnelle opération de nettoyage.

Vous êtes pêcheurs, chasseurs, enseignants, vous faites partie d'une association, vous êtes désireux, vous et votre club de rendre votre village, les rivières qui le traversent, et/ou votre commune plus propres et accueillants ? Alors chaussés de vos bottes, rejoignez-nous le week-end du 22-23 avril pour un nettoyage de printemps.

Il s'agit d'effectuer un ramassage des déchets dans les 7 communes engagées dans ce Contrat de Rivière, en visitant préférentiellement les cours d'eau et leurs abords.

Le budget du Contrat de Rivière Ton-Messancy permettra de prendre en charge la couverture des risques encourus par les bénévoles et le coût de la réalisation de panneaux (format A3), intitulé «Opération Rivières - Villages Propres - Respectez le travail des bénévoles!», à apposer le long des routes.

De son côté, l'Intercommunale IDELux prendra en charge les déchets collectés : fourniture de sacs de couleurs différentes afin d'effectuer un ramassage sélectif des déchets, utilisation des parcs à conteneurs pour leur dépôt et gratuité de leur traitement.



B. Nicolas

Des réunions de préparation seront très prochainement organisées par votre commune.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter votre administration communale ou le secrétariat du Contrat de Rivière Ton-Messancy.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration.

- CRTon-Messancy -
Carine Marchal (Messancy)
Céline Zintz (Ton)

MESSANCY • Contrat rivière Ton-Messancy

Les 112 points noirs approuvés

Une vingtaine de personnes ont participé à la réunion de comité du contrat rivière Ton-Messancy pour approuver une liste de 112 points noirs.

C'EST une réunion de comité importante qui s'est tenue, mercredi après-midi, dans la salle de l'hôtel de ville de Messancy pour le contrat de rivière Ton-Messancy.

Les participants ont approuvé, images à l'appui, 112 points noirs situés sur ces rivières et affluents, parfois des ruisseaux à peine repris dans les atterrassements. Paul Vander Borghit, gestionnaire du projet à l'Université de Liège à Arlon : « Nous avons également relevé 260 autres points considérés comme non prioritaires. Les problèmes soulevés concernent l'épuration des eaux, le piétinement des berges par le bétail, l'appauvrissement de la biodiversité et les inondations ».

Au total, 137 km de cours d'eau sont concernés. Pour le détail, on retiendra, que ce soit



Autour de Paul Vander Borghit, Carine Marchal et Céline Zintz, avec le bourgmestre de Messancy, Roger Kirsch, les membres qui ont participé à la réunion de comité du Contrat de rivière Ton-Messancy. AL 616876

dans la Messancy, le Ton ou la Chiers également concernée par ce contrat, que les rejets constituent la majorité des points noirs. Ce relevé dénombre 45 endroits à « soigner ». Vient ensuite le phénomène de l'érosion, avec 50 points où la disparition de la ripisylve, cette

autant puisque l'on a relevé sur les communes de Messancy (383 ha), Aubange (504 ha) et Arlon (209 ha), 1 096 ha classés en points noirs sous le label de Nattera 2000.

Des groupes de travail

On rappellera volontiers

que la réussite d'un contrat de rivière repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers en faveur de la réhabilitation et de la valorisation de leur patrimoine aquatique. Pour le contrat Rivière Ton-Messancy, le bilan des potentialités écologiques du cours d'eau.

tifs collectifs sont définis. Les responsables proposent de réfléchir sur les actions à mener traduites dans un programme d'aménagement et de gestion en privilégiant toujours les méthodes douces et tirant parti des potentialités écologiques

Cinq groupes de travail thématique, qui devraient tenir trois réunions au cours de cette année, sont constitués. Il est possible de se joindre à l'un d'eux : la qualité des eaux, la gestion quantitative et les inondations, le patrimoine naturel, l'éducation et l'information, la sensibilisation.

Les journées wallonnes de l'eau, les 24, 25 et 26 mars pourraient constituer un tremplin pour le lancement d'actions.

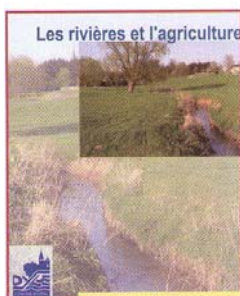
Les communes financent

Le contrat de rivière est financé pour moitié par les communes. Aubange et Messancy apportent 8 000 €, Arlon, même montant (20 000 €) de la Région wallonne. Une fois les frais de personnel, déplacement, fonctionnement et les frais généraux soustraits, le compte de l'année 2005 laisse apparaître un boni de 6 894 €.

Cette somme sera affectée à des actions à mener dont l'une des premières actions portera sur l'établissement d'un diagnostic piscicole sur quatre affluents : à Udange (Arlon), Buavange (Messancy), et Clémara (Aubange).

J.-P. Dt.

Nouvelles publications



Les rivières et l'agriculture

D'une approche volontairement pratique, ce document traite des rapports entre l'agriculture et cours d'eau en reprenant la législation en vigueur et son contexte, des conseils, des solutions réalistes et peu coûteuses à mettre en pratique...

L'objectif de ses auteurs est de sensibiliser éleveurs et agriculteurs au lien fragile qui associe eau et agriculture.

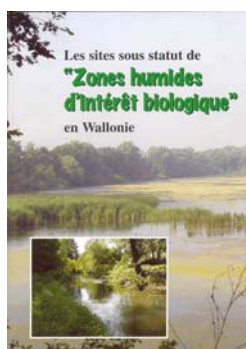
Publication du Contrat de Rivière Dyle - Tél. : 010/61.57.77 -

Plantes exotiques invasives

L'arrivée des plantes exotiques est un phénomène bien connu. Elles envahissent les écosystèmes et menacent la diversité biologique indigène.

Cette brochure en présente 4 d'entre elles, celles-ci ont une extension particulièrement spectaculaire : la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase, la renouée du Japon et le séneçon sud-africain.

Publication du Ministère de la Région Wallonne - Tél. : 081/33.50.50 -



Les sites sous statut de «Zones humides d'intérêt biologique» en Wallonie

La présente brochure décrit les différentes zones humides d'intérêt biologique en Région wallonne et contribue ainsi à une meilleure connaissance des zones humides de Wallonie et à la nécessité de les conserver.

Publication du Ministère de la Région Wallonne - Tél. : 081/33.58.36 -

Découvrir... les milieux humides

Cette brochure vous invite à découvrir l'ensemble des facettes liées à notre patrimoine hydrique : richesse, particularités, fragilité et menaces. Elle informe également les moyens à mettre en œuvre pour mieux le préserver et du rôle que chacun d'entre nous peut jouer. N'est-il pas de notre devoir de pouvoir offrir demain à nos enfants et à nos petits enfants une eau claire et cristalline ainsi que des rivières saines et vivantes ?

*Publication du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier - Tél. : 063/45.74.77 -
et du Parc Naturel de la Haute-Sûre (L)*



Agenda des activités



24-25-26 mars : «Journées wallonnes de l'Eau» (programme détaillé voir p 4)
22 avril : Opération «RIVIERES ET VILLAGES PROPRES»

Tous citoyens
de l'eau!



Réunions d'informations sur la Directive Cadre Eau, avec l'intervention de la Région wallonne et de l'ICEDD, à destination du grand public du sous-bassin Semois-Chiers :

9 mars : pour le sous-bassin Semois-Chiers - à 19h30 à **Rossignol** - salle de spectacles -

18 avril : sur la Messancy, à 19h30 à **Aubange** - salle polyvalente -

20 avril : en Haute-Semois, à 19h30 à **Arlon** - l'Hôtel de Ville (salle A4) -

25 avril : sur le Ton, à 20h00 à **Saint-Léger** - salle communale -

27 avril : en Basse-Semois, à 19h30 à **Bouillon** - Archéoscope -

4 mai : en Moyenne-Semois, à 19h30 à **Florenville** - salle espace rencontres (à côté de l'administration communale) -

11 juin : les Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy participent à la **journée « Environnement-Nature » au camp de Lagland.**



25 mars : **Découverte des oiseaux forestiers notamment des pics.**

Contact : Pascal Pierre au 0496/27.48.46 ou ppierre@clinsudlux.be

Rendez-vous à 8h30 devant l'église de Battincourt (fin vers 12h00)

1^{er} mai : **L'aube des oiseaux.H**

Contact : Pascal Pierre au 0496/27.48.46 ou ppierre@clinsudlux.be

Rendez-vous à 6h30 devant l'église Saint-Martin à Arlon (fin vers 10h00)



18 mars : **Les Chouettes soirées** : après une présentation en salle de nos rapaces nocturnes, excursion sur le terrain, à la recherche de chouettes, hiboux dans la région de Tournay.

Contact : Anthony Rongvaux au 0495/51.93.02 ou natagora_jeunes@yahoo.fr

Rendez-vous à l'Institut Saint-Joseph de Neuchâteau (fin vers 22h00)

Inscription pour le 17/03/2006 au plus tard !

Le jardin des « Plantes à Sons » : de la pratique instrumentale de la feuille, de la tige, du fruit d'une Plante à Sons à la fabrication d'objets sonores.

Les mardis et vendredis du 31 janvier au 1^{er} décembre 2006 de 9h30 à 15h30, au CREE asbl à Faux-les Tombes (Gesves)

Renseignements et réservation : Service de la Culture de la Province de Namur - Secteur formation - Joëlle Spierkel au 081/72.97.50

Sommaire

Mot du Président Page 1	Le cincle plongeur, la mascotte du Contrat de Rivière Page 15
Enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie. Participez... ça coule de source ! Page 2	Opération «RIVIERES ET VILLAGES PROPRES» le week-end du 22 avril 2006 Page 18
Les journées wallonnes de l'EAU : 24 25 et 26 mars 2006 Page 4	Revue de presse Page 19
Réunion du Comité de Rivière du Ton 22 décembre 2006 Page 11	Nouvelles publications Page 20
Du côté de la Messancy et de la Chiers... Page 12	Agenda des activités Page 21



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à un ami, une amie, un voisin.

L'Info Ton-Messancy est votre bulletin de liaison à vous, partenaires du Contrat de Rivière ou habitants du bassin du Ton ou de la Messancy. Vous pouvez y faire paraître toute information ou suggestion en relation avec les objectifs du Contrat de Rivière. Les articles sont à transmettre au secrétariat du Contrat de Rivière.

Si vous désirez recevoir l'Info Ton-Messancy gratuitement à votre domicile, n'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétariat au 063/23.09.41

Le Contrat de Rivière Ton-Messancy est soutenu par les communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton, Arlon, Aubange, Messancy ainsi que



Publication du secrétariat du CRTon-Messancy ♦ Secrétariat : Université de Liège (ex FUL)
Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon - Tél. : 063/23.09.41 - cmarchal@ulg.ac.be et czintz@ulg.ac.be
Coordonnateurs du CRTon-Messancy : Carine Marchal - Paul Vander Borghet - Céline Zintz
Illustration page 1 - logo : Stany Michel et dessin : Chantal Thilmay ♦ Impression à l'ULg

Editeur responsable : Céline Zintz - Université de Liège (ex FUL) - Arlon - Courriel : czintz@ulg.ac.be